**Tableau des mesures de soins aux jeunes peuplements limitant la pression du gibier**

**Enjeux et soins selon les stades de développements**

Effets potentiels selon l'espèce animale et le stade de développement des arbres

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Espèces** | **Fruits forestiers (Feuillus : chêne, hêtre,** **châtaigner)** | **Rajeunissement** **(H < 1.3 m)****Feuillus + résineux**  | **Fourré** **(H>1.3 m et diamètre <10 cm)****Feuillus + résineux** | **Bas-perchis****(Diamètre > 10 cm et < 20 cm)****Feuillus + résineux** |
| **Cerf** | Consommation des fruits forestiers | Abroutissement | Abroutissement + frayure + écorçage | Frayure + écorçage/estocade |
| **Chevreuil/chamois** | Consommation des fruits forestiers | Abroutissement + frayure /estocade  | Frayure/estocade | - |
| **Sanglier** | Consommation des fruits forestiers | Fouissage et arrachage des semis | Frottoirs (traces laissées par les sangliers qui se frottent contre les troncs des arbres) limités à un environnement proche de la souille | Frottoirs (traces laissées par les sangliers qui se frottent contre les troncs des arbres) limités à un environnement proche de la souille |

Le tableau des pages suivantes s'adresse principalement aux mesures d'entretien des jeunes forêts sur le Plateau, mais donne également des indications pour les Préalpes.

Ces mesures suivent le principe de la rationalisation biologique, il revient donc au forestier d’évaluer la pertinence des actions à mettre en place selon les objectifs sylvicoles visés.

|  |
| --- |
| **Mesures sylvicoles en faveur des soins aux jeunes peuplements et du gibier** |
| 1. **Stade de développement : Rajeunissement**
 |
| **Actions** | **Description et but** | **Personnes compétentes** | **Financement** | **Etat actuel (fin 2023) et amélioration possible**  | **Dégâts ciblés** |
| **1.1****Favoriser la régénération naturelle****(Mesure générale)** | Le but est d’obtenir une densité importante de rajeunissement. Une forte densité de rajeunissement permet de diluer les impacts du gibier.  | Contremaître + équipe forestière | Directive sur les soins aux jeunes peuplements | Largement réalisé : le rajeunissement naturel constitue plus de 95% des surfaces de rajeunissement.  | Abroutissement et frayure |
| **1.2** **Structure et diversité des plantations** | Lors de plantations en plein ou en groupe, il faut tenir compte de la distance finale de récolte. Les essences d'accompagnement appétentes pour le gibier peuvent être favorisées si elles existent naturellement ou plantées si elles n'existent pas. Cela permet de réduire la pression du gibier sur les essences cibles et de limiter les coûts des protections individuelles.  | Contremaître + équipe forestière | Directive sur les soins aux jeunes peuplements | Réalisé | Abroutissement et frayure |
| **1.3** **Donner suffisamment de lumière** | La croissance en hauteur peut être contrôlée par la lumière. Une croissance en hauteur plus rapide limite la période de latence et donc la période durant laquelle le rajeunissement est soumis à la dent du gibier.  | Contremaître + équipe forestière |  |  | Abroutissement |
| **1.4****Etêtage des concurrents autour des essences cibles** | Il s’agit de favoriser ponctuellement les essences cibles en leur donnant plus de lumière sans les isoler. Du fait que la concurrence n'est pas complètement éliminée et qu'elle est seulement étêtée, elle subsiste en tant que peuplement de bourrage et protège les essences cibles du gibier. En outre, il sert à différencier de manière optimale les essences cibles et contribuer à l’éducation de la tige. La diversité structurelle et la diversité des essences doivent être maintenues et encouragées (voir mesure 1.7). | Contremaître + équipe forestière | Directive sur les soins aux jeunes peuplements | Réalisé | Abroutissement et frayure |
| **1.5****Maintenir la végétation concurrente** | Le maintien de la végétation concurrente permet de limiter l'accès du gibier (p. ex. la ronce dans le cadre des plantations) Veiller à ce que l’arbre de place ne soit pas concurrencé.  | Contremaître + équipe forestière | Directive sur les soins aux jeunes peuplements | Réalisé | Abroutissement et frayure |
| **1.6****Recépage ponctuel des bois blancs (saules, etc.) et des arbustes (sorbier des oiseleurs, sureaux, noisetiers)** | Au stade du rajeunissement, il s'agit de recéper ponctuellement les bois blancs à faible hauteur, de sorte que les rejets de souche complètent le bourrage et fournissent une nourriture supplémentaire. Là où les bois tendres et les arbustes ne concurrencent pas les essences cibles, ils doivent rester dans le peuplement comme structure supplémentaire. Cela permet de limiter l'abroutissement et la frayure des essences intéressantes. Attention, il ne s’agit pas de recéper tout le bois blanc ! Ceux-ci sont eux-mêmes des essences d'avenir précieuses (p. ex. bouleau, tremble). | Contremaître + équipe forestière | Directive sur les soins aux jeunes peuplements | Réalisé | Abroutissement et frayure |
| **1.7****Soins dans les plantations** | Les plantations y compris les plantations complémentaires font l’objet de mesures de protection (mécaniques ou chimiques) et de soins d’entretien minimaux adaptés (dégagement par pied et non en plein afin de limiter l’effet dînatoire. Le fauchage de part et d’autre de la ligne à l’aide du gyrobroyeur peut également être pratiqué). La végétation adjacente permet également de maintenir un certain taux d’humidité dans le sol en cas de sécheresse. Le recépage du bois blanc peut s’avérer nécessaire en fonction de la situation (voir mesure 1.6) mais il ne doit pas être effectué de manière systématique comme un soin négatif.  | Contremaître + équipe forestière | Directive sur les soins aux jeunes peuplements | Largement réalisé | Abroutissement et frayure |
| **1.8****Protections passives****(Protections mécaniques / chimiques)** | Les clôtures autour des poches de rajeunissement, protections individuelles, protège-bourgeons, protections chimiques peuvent se justifier lors des plantations ou lorsque le bourrage naturel ne permet pas une protection efficace des essences souhaitées. Adapter le type de protections mécaniques selon les besoins et la problématique (type de dégâts, hauteur suffisante pour le cerf, type de mailles, solidité, etc.). Veiller à ne protéger que les essences recherchées et à ne laisser aucun déchet en forêt, à éliminer systématiquement les protections endommagées ou devenues inutiles. | Forestier, Contremaître + équipe forestière | Fonds de la Faune (30-50% du matériel + candidats-chasseurs) | Réalisé, veillez à l’enlèvement des protection plastiques et métalliques | Abroutissement, écorçage, frayure |

|  |
| --- |
| 1. **Stade de développement : Fourré**
 |
| **Actions** | **Description et but** | **Personnes compétentes** | **Financement** | **Etat actuel et amélioration possible** | **Dégâts ciblés** |
| **2.1****Interventions adaptées à la situation pour les essences de lumière et d'avenir** | Pour que les essences de lumière ou d’avenir restent dominantes, des interventions sont parfois nécessaires dans les fourrés. Celles-ci doivent être adaptées à la situation, aux essences présentes, à leur stratégie de concurrence. S'orienter vers la distance finale dans la mesure du possible. On intervient ainsi de manière ciblée et efficiente ce qui permet d'augmenter le nombre d'arbres restants dans le peuplement. | Contremaître + équipe forestière | Directive sur les soins aux jeunes peuplements | Réalisé | Abroutissement et frayure |
| **2.2****Coupe des concurrents à hauteur de poitrine et utiliser la couronne comme protection des arbres de place** | Couper les concurrents de biais à hauteur de poitrine. Cette mesure permet de visualiser plus facilement le choix des arbres de place. Dans la mesure du possible, maintenir les houppiers des concurrents autour du tronc de l’arbre de place afin de limiter l’accès au gibier. En présence d’essences qui rejettent facilement (saule, etc.), il s’agira de les entailler de manière à garder l’arbre vivant afin de favoriser les rejets. Il s’agit d’un apport de nourriture supplémentaire qui peut s’avérer important en hiver puisque les bourgeons seront hors du manteau neigeux et accessible au gibier.  | Contremaître + équipe forestière | Directive sur les soins aux jeunes peuplements | Largement réalisé | Abroutissement, écorçage, frayure |
| **2.3****Protection mécanique des arbres de place** | Envisager une protection mécanique des troncs si besoin. | Contremaître + équipe forestière | Directive sur les soins aux jeunes peuplements | +/- mis en œuvreFocus gibier dans la directive | Ecorçage, frayure |
| **2.4****Annelage**  | En annelant les concurrents de l’arbre de place, on maintient l’emballage et selon la densité de tiges, un effet de « barrière » se créé pour le gibier. Evite le stress d’une mise en lumière trop brusque. Ne convient pas en cas d'intervention urgente. Combinaison abattage/annelage possible. | Contremaître + équipe forestière | Directive sur les soins aux jeunes peuplements | Réalisé assez couramment | Ecorçage, frayure |
| **2.5****Minimiser les accès aux arbres de place** | Lors des soins aux jeunes peuplements, il s’agira pour les praticiens de ne pas créer des accès directs aux arbres de places sélectionnés.Parfois difficilement réalisable ! | Contremaître + équipe forestière | Pas de financement spécial | Réalisé partiellement, à systématiser | Abroutissement, écorçage, frayure |
| **2.6****Maintenir le bois blanc** | Laisser un maximum de bois blancs entre les arbres de place sur la parcelle afin de les utiliser comme défouloir pour le gibier (frayure, écorçage). | Contremaître + équipe forestière | Directive sur les soins aux jeunes peuplements | Réalisé | Abroutissement/Écorçage/Frayure |

|  |
| --- |
| 1. **Stade de développement : Bas-perchis**
 |
| **Actions** | **Description et but** | **Personnes compétentes** | **Financement** | **Etat actuel et amélioration possible** | **Dégâts ciblés** |
| **3.1** **Maintenir les branches basses** | Il s’agit de maintenir des branches basses ou d’élaguer à 10 cm du tronc afin d’empêcher le gibier d’accéder au tronc de l’arbre. Attention, les résidus de branches mortes diminuent la qualité du bois. Cette mesure gibier va à l’inverse des recommandations sylvicoles pour obtenir des fûts de qualité. Il s’agira d’évaluer la pertinence d’un élagage à une période définie selon l’essence en présence. De plus, toutes les essences ne supportent pas bien un tel travail.  | Contremaître + équipe forestière | Pas de financement spécial |  | Ecorçage, frayure |
| **3.2****Emballage de la tige des arbres de place**  | A ce stade, les dégâts les plus préoccupants sont l’écorçage et la frayure sur les essences attractives (douglas, pin, mélèze, etc.). Il convient donc, en parallèle des mesures de mise en lumière des arbres de place, de limiter l’accès des animaux au tronc de l’arbre de place (emballage de la tige de l’arbre de place via les houppiers des concurrents). | Contremaître + équipe forestière | Pas de financement spécial |  | Ecorçage, frayure |
| **3.3****Annelage** | En annelant les arbres situés autour de l’arbre de place, on maintient l’emballage et selon la densité de tiges, un effet de « barrière » se créé pour le gibier. Evite le stress d’une mise en lumière trop brusque. (Voir mesure 2.4) | Contremaître + équipe forestière | Directive sur les soins aux jeunes peuplements | +/- réalisé | Ecorçage, frayure |

|  |
| --- |
| 1. **Mesure utile à chaque stade de développement**
 |
| **Actions** | **Description et but** | **Personnes compétentes** | **Financement** | **Etat actuel et amélioration possible** | **Dégâts ciblés** |
| **4.1** **Prendre le temps d’observer**  | « Déléguer le maximum pour intervenir un minimum » (rationalisation biologique)Chaque situation demande une réflexion particulière afin de prendre des mesures adéquates et raisonnées. L’observation et la prise en compte du contexte forestier et la situation forêt-gibier détermine les objectifs sylvicoles.  | Forestier, contremaître, équipe forestière | Directive des soins aux jeunes peuplements | Largement réalisé |  |
| **4.2** **Protection active : Tranquillisation des habitats** | Offrir des zones de quiétude. Le but est de minimiser le dérangement, facteur de stress chez les animaux, impactant négativement les dégâts aux forêts.  | ForestierContremaître + équipe forestièreSection faune | Convention-Programme Forêts, Art. 25, al2 OProtFonds de la faune | Rien n’apparait dans les directives. Grand besoin d’agir, complexe. Mesure incluse dans la stratégie cantonale forêt-cerf ; la section Faune délimite de nouvelles zones de tranquillité pour la faune en 2023. | Abroutissement, écorçage, frayure |
| **4.3** **Protection active : Création de clairières et gagnages + places de tir** | Offre alimentaire herbacée en forêt afin de limiter la pression sur le rajeunissement. Améliorer les conditions de chasse par l’installation de mirador sur les places de gagnages. Est considérée comme un soin au biotope selon l’OFEV. Il est également possible de profiter de la desserte fine afin d’y favoriser le développement d’une strate herbeuse.  | ForestierEquipe forestière + chasseur  | Directive des soins aux jeunes peuplements. RPT Forêts protectricesOProt art 25 -> Confédération, canton | Peu réalisé. Identifier où des zones de gagnage supplémentaires seraient efficaces et efficientes | Abroutissement, écorçage, frayure |
| **4.4** **Eclaircie de mise en lumière** | Il s’agit d’ouvrir les peuplements afin de laisser le rajeunissement/fourré moins longtemps en « salle d’attente » (exposition moins longue à la dent du gibier), permettre l’installation d’essences de mi-lumière et d’herbacées. La croissance est également plus rapide favorisant le développement d’une écorce plus grossière selon les essences. Elle est donc moins longtemps sujette à l’écorçage.  | Contremaître + équipe forestière | Pas de financement spécial | Rien n’apparait dans les directives. Réalisé localement ; limité par la desserte peu dense. | Abroutissement et écorçage |
| **4.5** **Transformer les monocultures et promouvoir les forêts mixtes étagées** | Lutter contre les monocultures qui appauvrissent le milieu en termes de capacité d’accueil de la faune.  | Contremaître + équipe forestière | Pas de financement spécial | Réalisé | Abroutissement, écorçage, frayure |
| **4.6** **Développement durable des forêts** | Une activité de rajeunissement régulière et répartie sur toute la surface conduit à une structure forestière durable (répartition durable des stades de développement). Les dégâts sont ainsi moins concentrés localement. Le développement de la végétation après une coupe définitive permet d'offrir une grande quantité de nourriture, ce qui réduit généralement la pression de l'abroutissement. Les éléments d’une sylviculture proche de la nature doivent rester en place et maintenir la structure (arbres sur pied, rejets, pionniers, arbustes, bois mort). |  |  |  |  |
| **4.7** **Laisser les rémanents de coupe sur place** | Laisser les résidus de coupe sur place. Les cimes des arbres et les branches agissent comme remparts naturels. Les graines et les plantules sont ainsi mieux protégées. Les ongulés réduisent leur consommation (en présence de prédateurs), car les possibilités de fuite sont réduites. | Contremaître + équipe forestière | Pas de financement spécial | Réalisé | Abroutissement |
| **4.8** **Favoriser les lisières** | Diversifier la structure des limites forestières pour le gibier. Les lisières étagées sont des interfaces entre différents milieux et offrent une zone de sécurité pour le gibier. | Contremaître + équipe forestière | Fonds pour la biodiversité (N&P) et programme de subvention pour la biodiversité | Partiellement réalisé. Fonds insuffisants, forte demande des forestiers |  |
| **4.9** **Limiter la fauche d’herbe au bord des chemins** | Utiliser les talus et bords de chemins forestiers comme offre d’herbage pour le gibier. Un entretien préalable à l’ouverture de la chasse peut être bénéfique pour favoriser la visibilité du chasseur.  | Contremaître + équipe forestière. Syndicat de routes. Communes | Pas nécessaire = mesure d’économie | A promouvoir avec la section nature et paysage | Abroutissement |

SFN/avril 2024